



Office national du film du Canada

2016-2017

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2016

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2016-2017. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

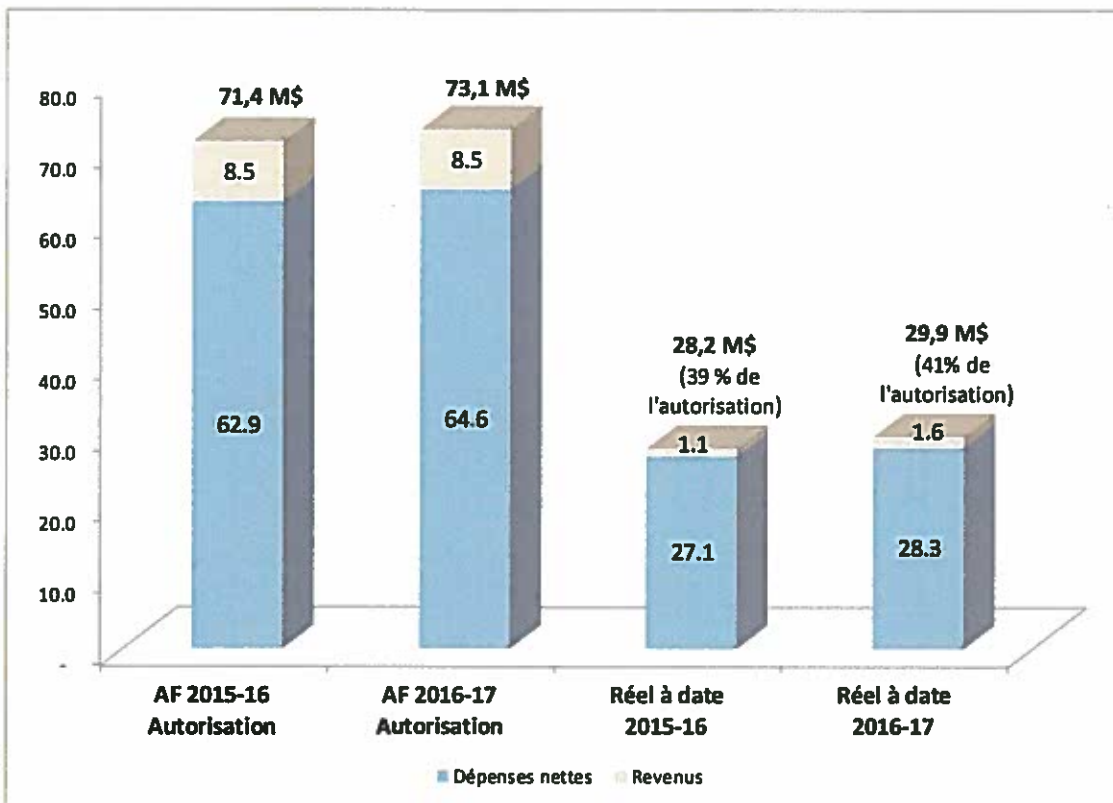
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2016.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2016-2017 avec un total de dépenses brutes prévues de 73,1 millions de dollars représentant une augmentation de 1,7 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation provient principalement d'une autorisation de 2,0 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2018. Une partie de cette somme sera dépensée uniquement en 2017-2018 et les fonds seront reportés à cette même année.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du second trimestre 2016-2017, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 2^{ème} trimestre se situent à 1,1 millions de dollars, ce qui représente une progression de 0,6 million par rapport au second trimestre de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des revenus de préventes et partenariats, dont une entente avec le Planétarium de la Ville de Montréal pour le projet *Kyma* et avec l'Université Dalhousie pour le projet *Ocean school*.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2^{ème} trimestre 2016-2017 ont augmenté de 0,4 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 15,0 millions de dollars. Les variations proviennent principalement des dépenses en *information, services professionnels et spéciaux, location et services publics, fournitures et approvisionnements*.

La hausse des dépenses en *information* provient principalement d'opérations non monétaires entourant l'expérience ONF (#GIFoMATON), et ce partout à travers le Canada.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice en cours, on observe une hausse ponctuelle du volume d'activités de production par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ceci explique l'augmentation des dépenses de *services professionnels et spéciaux* qui sont versés en majeure partie aux artistes et artisans travaillant sur les productions de l'ONF. Ces variations ne représentent pas une tendance annuelle.

La diminution des dépenses de *location* provient des économies de loyer, en lien avec la diminution des espaces occupés par l'ONF.

La diminution des *services publics, fournitures et approvisionnements* s'explique par l'acquisition de bandes de stockage dans le cadre de la mise en œuvre du plan de numérisation lors du second trimestre de l'exercice 2015-2016.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels l'ONF fait face sont: la baisse de ses revenus, l'inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail, ainsi que la désuétude technologique.

L'ONF travaille à développer des partenariats afin d'accroître sa capacité de production et contrer le manque à gagner de revenus décroissants. En effet, la distribution des œuvres audiovisuelles est en transformation. Par exemple, sur le marché de la télédiffusion : les auditoires télévisuels pour les productions de l'ONF ont augmenté entre 2015-2016 et 2013-

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

2014, pendant que les revenus du même marché ont diminué. Cela démontre qu'il existe encore une demande pour le contenu produit par l'ONF, mais que le prix de vente de ce contenu continue de décliner.

L'ensemble de l'industrie audiovisuelle se trouve confronté au même problème, soit qu'une plus grande offre de contenus audiovisuels ne se traduit pas nécessairement en hausse de recettes, surtout que le prix de vente des œuvres audiovisuelles est à la baisse. En fait, l'analyse des tendances de l'industrie montre que les consommateurs sont plus disposés à payer pour des fournisseurs de contenus, que pour le contenu. La stratégie d'atténuation de l'ONF demeure, année après année, de développer activement de nouveaux modes de financement.

Une forte pression sur les ressources de l'ONF se fait actuellement sentir découlant non seulement des nombreux projets d'envergure entrepris depuis plusieurs années et ceux à venir, incluant les déménagements des trois centres (Toronto, Edmonton, Montréal), mais également des réductions d'effectifs des dernières années. Afin de mieux comprendre les raisons de cette pression, une analyse est en cours pour nous permettre d'identifier les flux de travail excédentaires et d'élaborer rapidement des solutions.

L'ONF fait aussi face à des défis quant au trafic Web généré par l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca. Contrairement aux visionnages sur les sites partenaires, le nombre de visionnages sur l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca diminue nous amenant à conclure que la façon dont nos contenus sont mis en marché dans l'Espace de visionnage en ligne doit être examinée, possiblement améliorée. Le risque d'obsolescence de la plateforme de visionnage créée à l'occasion du virage numérique de l'ONF, en 2008-2009, suscite une réflexion de fond à propos de son infrastructure technologique, sa vocation commerciale et son contenu. Le renouvellement de la stratégie du Web et du marketing numérique est donc la réponse à ce risque, et l'une des priorités de l'ONF en 2017-2018. D'autre part, l'ONF assure une veille technologique et a développé un plan stratégique technologique visant à maintenir son infrastructure et ses services à la fine pointe de la technologie.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Les bureaux de l'ONF situés à Toronto et Edmonton déménageront au cours des prochains mois. Le bureau central de l'ONF déménagera au cours de l'année 2018. Ces projets représentent des changements majeurs pour l'organisation et occasionnent des dépenses importantes. L'ONF a mis en place plusieurs initiatives pour gérer ces changements et a élaboré un plan de financement afin de minimiser l'impact sur les opérations.

Lors du dévoilement du budget fédéral de mars 2016, le gouvernement a annoncé de nouveaux investissements dans le domaine des arts et de la culture. Cette annonce comprenait une somme de 1,5 million pour l'ONF en 2016-2017. Le montant sera reflété au rapport financier lorsque les autorisations seront confirmées par le Conseil du trésor. Par conséquent, cette somme ne fait pas partie des autorisations et des dépenses du présent rapport.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Approuvé par :



Original signé par :
Claude Joli-Coeur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
l'Office national du film

Montréal, Canada

Le 29 novembre 2016



Original signé par :
Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 29 novembre 2016

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	64 627 997	13 842 111	28 272 264	62 955 238	14 014 435	27 072 065
Autorisations budgétaires totales	64 627 997	13 842 111	28 272 264	62 955 238	14 014 435	27 072 065
Autorisations totales	64 627 997	13 842 111	28 272 264	62 955 238	14 014 435	27 072 065

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016**

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	37 581 354	9 443 295	18 506 647	38 561 600	9 423 178	18 394 628
Transports et communications	3 152 528	596 345	1 323 285	3 274 494	641 459	1 173 684
Information	527 143	171 031	293 019	498 207	73 963	149 496
Services professionnels et spéciaux	15 008 425	2 657 700	4 519 524	13 929 168	2 050 281	3 063 164
Location	7 942 360	1 314 127	3 012 665	8 274 790	1 498 903	3 208 341
Services de réparation et d'entretien	1 549 976	118 906	1 005 989	1 377 719	172 287	961 094
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 105 481	146 873	230 195	1 151 752	247 226	387 081
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	2 014 187	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	3 372 854	362 434	644 370	3 479 241	314 728	577 423
Autres subventions et paiements	826 135	146 251	367 134	860 713	154 673	239 902
Dépenses budgétaires brutes totales	73 080 443	14 956 962	29 902 828	71 407 684	14 576 698	28 154 813
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 114 851	1 630 564	8 452 446	562 263	1 082 748
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	1 114 851	1 630 564	8 452 446	562 263	1 082 748
Dépenses budgétaires nettes totales	64 627 997	13 842 111	28 272 264	62 955 238	14 014 435	27 072 065

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.